



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 mars 2008 — N° 59

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Morissette (Charlesbourg) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il réagisse au recul du français à Montréal, tel que constaté dans le rapport de l'Office québécois de la langue française sur la situation linguistique au Québec, et qu'il annule la récente hausse du niveau d'immigration et rétablisse le seuil antérieur.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de Mme Morissette (Charlesbourg).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

12 mars 2008

À 11 h 56, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Trottier (Roberval) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 391 Loi déclarant l'eau patrimoine commun de la nation québécoise

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Dépôts de documents

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

12 mars 2008

Un rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif, intitulé *Simplifier la vie des entreprises*.

(Dépôt n° 817-20080312)

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec concernant les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire.

(Dépôt n° 818-20080312)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de la Place des Arts de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 août 2007.

(Dépôt n° 819-20080312)

M. le président dépose :

Le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale, proposant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

(Dépôt n° 820-20080312)

Dépôts de pétitions

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 28 citoyens et citoyennes de la circonscription de Lac-Saint-Jean, concernant le maintien du système public de santé.

(Dépôt n° 821-20080312)

12 mars 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 250 citoyens et citoyennes de la circonscription de Bertrand, concernant le maintien du centre de soins palliatifs à l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe.

(Dépôt n° 822-20080312)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Un document intitulé *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation*.

(Dépôt n° 823-20080312)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par Mme Morissette (Charlesbourg) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il réagisse au recul du français à Montréal, tel que constaté dans le rapport de l'Office québécois de la langue française sur la situation linguistique au Québec, et qu'il annule la récente hausse du niveau d'immigration et rétablisse le seuil antérieur.

12 mars 2008

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour : **40** Contre : **75** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, et M. Dumont, chef de l'opposition officielle, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches du Dr Denis Lazure, qui fut député et ministre à l'Assemblée nationale;

QU'elle rende hommage à son apport exceptionnel à la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, et M. Morin (Beauce-Sud) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches du bombardier Jérémie Ouellet, 22 ans, originaire de Matane.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

12 mars 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'audition de la ministre de l'Éducation et du Conseil en éducation des Premières nations, dans le cadre du mandat concernant la réussite scolaire des autochtones.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire (La Peltrie), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance de la
Journée mondiale contre le cancer qui s'est tenue le 4 février
dernier.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 mars 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Laporte (L'Assomption), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 20^e Semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui se déroule du 9 au 15 mars;

QU'elle reconnaisse la contribution significative des personnes ayant une déficience intellectuelle et le dévouement et le courage des proches qui les soutiennent.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Benoit (Montmorency) et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport remarquable de monsieur Eugen Kedl, photographe, qui a contribué à faire connaître les beautés de la ville de Québec par l'ensemble de son œuvre photographique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Drainville (Marie-Victorin) présente une motion concernant l'hôpital de Lachine; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benjamin (Berthier), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

12 mars 2008

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la langue maternelle;

QU'à cette occasion, tous les Québécois célèbrent avec fierté leur langue maternelle dans le contexte linguistique propre au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon), Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et M. Diamond (Marguerite-D'Youville) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce et condamne le gouvernement fédéral pour son manque d'équité envers le Québec dans l'application de son plan sur les changements climatiques qui ignore et pénalise les efforts qui ont été faits par les Québécoises et Québécois en cette matière depuis 1990.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **38** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose :

12 mars 2008

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la police, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 1^{er} et 2 avril 2008, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Fraternité des policiers et policières de Montréal
- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
- Association des directeurs de police du Québec
- Fédération Québécoise des Municipalités
- Union des municipalités du Québec
- Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec
- Barreau du Québec
- Association des chefs de police des Premières nations du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition;

12 mars 2008

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du rapport d'évaluation de la *Loi portant réforme du Code de procédure civile* et du rapport sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP).

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail préparatoire puis en séance de travail afin de procéder à l'audition du comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les recommandations et les conclusions de la commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques portant sur la gestion des matières résiduelles au Québec.

12 mars 2008

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu le sous-ministre des Finances, le Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale, et le secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée nationale relativement à l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Le rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de ce débat restreint : le temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Benoit (Montmorency).

À 18 h 00, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 mars 2008, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

12 mars 2008

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Trottier (Roberval), concernant la présentation du projet de loi n° 391, Loi déclarant l'eau patrimoine commun de la nation québécoise :

(Vote n° 36)

POUR - 114

Arcand	Damphousse	Kelley	Ouimet
Arseneau	De Martin	Lapointe	Paquet
Auclair	Deschamps	<i>[Groulx]</i>	Paradis
Auger	Deslières	Lapointe	Pelletier
Bachand	Desrochers	<i>[Crémazie]</i>	<i>[Rimouski]</i>
Beauchamp	Diamond	Laporte	Pelletier
Beaupré	Dionne-Marsolais	Leblanc	<i>[Chapleau]</i>
Béchar	Domingue	L'Écuyer	Proulx
Bédard	Dorion	<i>[Pontiac]</i>	Reid
Benjamin	Doyer	L'Écuyer	Richard
Benoit	Drainville	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Riedl
Bergman	Dubourg	Légaré	Roux
Bérubé	Dufour	Legault	Roy
Blais	Dumont	Lelièvre	<i>[Lotbinière]</i>
Bonnardel	Dupuis	Lemay	Roy
Bouchard	Ferland	Lessard	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Boulet	Fournier	Lévesque	Roy Verville
Caire	Francoeur	MacMillan	Schneeberger
Camirand	Gagnon-Tremblay	Malavoy	Simard
Charbonneau	Gaudreault	Maltais	Sklavounos
Charest	Gautrin	Marcoux	St-Pierre
Charlebois	Gendron	Marois	Taillon
Cholette	Gingras	Marsan	Thériault
Clermont	Girard	Ménard	Therrien
Cloutier	Gonthier	Merlini	Tomassi
Copeman	Gosselin	Méthé	Trottier
Côté	Grandmont	Morasse	Vallée
Couillard	Grondin	Morin	Vallières
Courchesne	Hamad	Morissette	Whissell
Cousineau	Harel	Normandeau	
Curzi	James	Ouellette	

12 mars 2008

Sur la motion proposée par Mme Morissette (Charlesbourg) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant la situation linguistique au Québec :

(Vote n° 37)

POUR - 40

Auger	Desrochers	Laporte	Roux
Beaupré	Diamond	Leblanc	Roy
Benjamin	Domingue	L'Écuyer	[Lotbinière]
Benoit	Dorion	[Saint-Hyacinthe]	Roy
Bonnardel	Dumont	Légaré	[Montmagny-L'Islet]
Caire	Francoeur	Lévesque	Roy Verville
Camirand	Gingras	Merlini	Schneeberger
Charbonneau	Gosselin	Méthé	Taillon
Damphousse	Grandmont	Morin	Therrien
De Martin	Groncin	Morissette	
Deschamps	Lapointe	Proulx	
	[Groulx]	Riedl	

CONTRE - 75

Arcand	Courchesne	James	Ouimet
Arseneau	Cousineau	Kelley	Pagé
Auclair	Curzi	Lapointe	Paquet
Bachand	Deslières	[Crémazie]	Paradis
Beauchamp	Dionne-Marsolais	L'Écuyer	Pelletier
Béchar	Doyer	[Pontiac]	[Chapleau]
Bédard	Drainville	Legault	Pelletier
Bergman	Dubourg	Lelièvre	[Rimouski]
Bérubé	Dufour	Lemay	Reid
Blais	Dupuis	Lessard	Richard
Bouchard	Ferland	MacMillan	Simard
Boulet	Fournier	Malavoy	Sklavounos
Charest	Gagnon-Tremblay	Maltais	St-Pierre
Charlebois	Gaudreault	Marcoux	Thériault
Cholette	Gautrin	Marois	Tomassi
Clermont	Gendron	Marsan	Trottier
Cloutier	Girard	Ménard	Vallée
Copeman	Gonthier	Morasse	Vallières
Côté	Hamad	Normandeau	Whissell
Couillard	Harel	Ouellette	

12 mars 2008

Sur la motion proposée conjointement par M. Bouchard (Vachon), Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et M. Diamond (Marguerite-D'Youville) concernant l'application du plan sur les changements climatiques du gouvernement fédéral :

(Vote n° 38)

POUR - 108

Arcand	Damphousse	Kelley	Ouimet
Arseneau	De Martin	Lapointe	Pagé
Auclair	Deschamps	<i>[Crémazie]</i>	Paquet
Bachand	Deslières	Lapointe	Pelletier
Beauchamp	Desrochers	<i>[Groulx]</i>	<i>[Chapleau]</i>
Beaupré	Diamond	Laporte	Pelletier
Béchar	Dionne-Marsolais	Leblanc	<i>[Rimouski]</i>
Bédard	Domingue	L'Écuyer	Proulx
Benjamin	Dorion	<i>[Pontiac]</i>	Reid
Benoit	Doyer	L'Écuyer	Richard
Bergman	Drainville	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Riedl
Blais	Dubourg	Légaré	Roux
Bonnardel	Dufour	Legault	Roy
Bouchard	Dumont	Lelièvre	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Boulet	Dupuis	Lemay	Roy
Caire	Ferland	Lévesque	<i>[Lotbinière]</i>
Camirand	Fournier	MacMillan	Roy Verville
Charbonneau	Francoeur	Malavoy	Schneeberger
Charest	Gaudreault	Maltais	Simard
Charlebois	Gautrin	Marcoux	Sklavounos
Cholette	Gendron	Marois	St-Pierre
Clermont	Gingras	Marsan	Taillon
Cloutier	Girard	Ménard	Thériault
Copeman	Gonthier	Merlini	Therrien
Côté	Gosselin	Méthé	Tomassi
Couillard	Grandmont	Morasse	Trottier
Courchesne	Grondin	Morin	Vallée
Cousineau	Harel	Morissette	Vallières
Curzi	James	Ouellette	Whissell